

## **OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION**

**Profitez d'un fonds avec le label ISR\*  
cherchant à tirer parti des opportunités  
offertes par les obligations crédit  
«investment grade» de maturité courte**

\*Label ISR : voir définition page 5

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

**OBLIGATAIRES**

**Article 8**

au sens de la réglementation SFDR

# OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION

- Un processus d'investissement crédit ISR (Investissement Socialement Responsable) intégrant des critères ESG et bénéficiant du label ISR\* de l'État français
- L'accès à un univers d'obligations d'entreprises principalement de qualité Investment Grade<sup>(1)</sup> avec une stratégie de diversification sur d'autres classes d'actifs High Yield<sup>(2)</sup>, ABS<sup>(3)</sup> pour multiplier les sources de performance
- Des titres majoritairement de maturité courte, sélectionnés par une équipe de gestion expérimentée sur la base d'une analyse crédit fondamentale propriétaire approfondie du risque crédit des émetteurs réalisée par une équipe d'analystes



Voir  
définition page 4

## PROFITEZ DE LA DIVERSIFICATION OFFERTE PAR LE FONDS AFIN D'OPTIMISER LE COUPLE RENDEMENT/RISQUE

Ostrum SRI Credit Short Duration bénéficie de critères de diversification prédéterminés visant à réduire le risque lié à une sur-représentation potentielle de certains secteurs ou émetteurs. Au global, les obligations en portefeuille sont présentes sur un large éventail de secteurs.

De plus, en complément de l'investissement d'au moins 80 % de son actif net dans des obligations d'entreprises de qualité «Investment Grade»<sup>(1)</sup>, ce fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif net dans des obligations dites à «haut rendement»<sup>(2)</sup> et jusqu'à 15 % en titrisations. Le portefeuille propose ainsi un rendement moyen supérieur à celui de l'indice de référence en contrepartie d'un plus haut niveau de risque. Avec Ostrum SRI Credit Short Duration, vous bénéficiez d'une importante diversification et d'un potentiel de performance en optimisant le couple rendement/risque des investissements en contrepartie d'un risque de perte en capital.

(1) Notation minimale BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent). (2) Notation inférieure à BBB- (notation Standard & Poor's ou équivalent). (3) Un asset-backed security (ABS) ou titrisations « valeur mobilière adossée à des actifs » est une valeur mobilière dont les flux sont basés sur ceux d'un actif ou d'un portefeuille d'actifs. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact.

**POINT D'ATTENTION** Ostrum SRI Credit Short Duration permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le **risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 2 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

Les références à un classement, un label, un prix ou une notation ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs du fonds. Pour plus d'informations sur le label ISR de l'Etat français, voir [www.lalabelisr.fr](http://www.lalabelisr.fr)

## PROFITEZ D'UN PROCESSUS D'INVESTISSEMENT CREDIT ISR\*

La gestion s'appuie sur une approche en deux étapes : analyser le contexte macroéconomique et le marché du crédit (approche top down), au sein d'un univers de valeurs défini à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR\*), puis sélectionner les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières (approche bottom up).

L'univers d'investissement ISR prend en compte les politiques sectorielles et d'exclusions définies par Ostrum Asset Management. L'analyse des émetteurs est par la suite basée sur un outil permettant d'établir une note sur des critères extra-financiers selon la méthodologie GREaT\*\*. Cette notation, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante : la Gouvernance responsable, la gestion durable des Ressources naturelles et humaines, la transition Energétique, et le développement des Territoires.

\*Label ISR : voir définition page 4. \*\* GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles & humaines, transition Energétique, développement des Territoires

Dans le cadre du Label ISR\*, le processus d'investissement du fonds intègre pleinement des objectifs et mesures de la qualité ESG : **1/** scores ESG, **2/** indicateur environnemental - intensité en carbone, **3/** indicateur Gouvernance - politique anti-corruption, ainsi que 2 indicateurs supplémentaires (sans limite de seuil et non contraignant) et à la discrétion du gérant : Social – enquête de satisfaction des employés et Droits de l'homme – politique de protection des lanceurs d'alerte.

L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact.

## OBJECTIF DE GESTION

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 **sur sa durée minimale de placement recommandée de 2 ans** en investissant dans un large éventail d'instruments à taux et en appliquant une stratégie d'investissement socialement responsable (« ISR »).

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne poursuit pas un objectif d'investissement durable. Toutefois, il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

## PROFIL DE RISQUE

**Ostrum SRI Credit Short Duration n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital.** Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de titres de créance, de crédit, de liquidité, d'effet de levier, de titrisation, de contreparties, risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, risque lié à l'investissement dans des titres convertibles contingents, risque en matière de durabilité, risque lié à des investissements sur la base de critères ESG. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 **2** 3 4 5 6 7

\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

## 2 QUESTIONS AUX GÉRANTES DE OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION



Christine BARBIER



Sophie PENSEL-POIRON

### Quelles sont les particularités de la gestion de Ostrum SRI Credit Short Duration ?

« Nous investissons principalement dans des obligations en euro d'émetteurs privés notés « Investment Grade », considérées comme ayant un niveau de risque de défaut faible. Afin d'optimiser le couple rendement/risque du fonds, nous diversifions les sources de performance, notamment via l'investissement dans des obligations à « haut rendement », qui ont connu une forte croissance ces dix dernières années (nombre d'émetteurs, d'émissions, diversité des secteurs représentés). Celles-ci sont certes plus risquées mais potentiellement plus rémunératrices. Par ailleurs, nous privilégions des titres de maturité courtes, afin de limiter l'incidence des fortes variations des taux d'intérêt et bénéficier d'une volatilité moindre que celle des obligations de maturités plus longues. Ainsi, en cas de hausse des taux ou dans des périodes de forte volatilité, les obligations crédit de maturité courtes seront moins pénalisées que l'ensemble du marché. »

### Comment sélectionnez-vous les entreprises sur lesquelles vous décidez d'investir ?

« Nous sélectionnons des entreprises tant sur la base de leur activité, leur stabilité et la solidité de leurs résultats, que sur leur profil extra-financier. La sélection des émetteurs repose sur leur notation ESG, ainsi que sur une analyse fondamentale et en valeur relative. Nous faisons en sorte que le portefeuille ait une qualité ESG supérieure à celle de son univers ISR de référence. Nous travaillons en étroite collaboration avec les analystes crédit pour analyser les fondamentaux des entreprises et nous aider à sélectionner les sociétés les plus vertueuses présentant le meilleur rapport entre profil financier/extra-financier et rendement / risque. »

#### EN SAVOIR +

**Sensibilité :** La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt. Schématiquement, une obligation ayant une sensibilité de 2 verra sa valeur baisser d'environ 2 % si le taux d'intérêt augmente de 1 %, et inversement..



Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr).

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

## EN SAVOIR +

|  | Part R/A   | Part I/A   |
|--|--|--|
| <b>Société de gestion</b>  | Natixis Investment Managers International  |  |
| <b>Gestionnaire financier par délégation</b>                             | Ostrum Asset Management  |  |
| <b>Nature juridique</b>  | Compartiment de la Société d'investissement à capital variable luxembourgeoise, Natixis AM Funds   |  |
| <b>Classification AMF</b>  | Obligations  |  |
| <b>Risque de perte en capital</b>  | Oui  |  |
| <b>Nourricier</b>  | Non  |  |
| <b>Durée de placement recommandée</b>                                    | 2 ans  |  |
| <b>Devise de référence</b>   | Euro   |  |
| <b>Indice de référence</b>   | Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate 1-3<br>L'indice Barclays Euro Aggregate Corporate 1-3 est un indice de référence général qui évalue le marché des obligations à taux fixe, libellées en euros et de qualité « investment grade », et qui inclut uniquement des émissions d'entreprises dont l'échéance s'établit dans une fourchette de 1 à 3 ans. Il est disponible sur le site <a href="http://indices.barclays.com">http://indices.barclays.com</a> . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. |  |
| <b>Classification SFDR</b>   | <b>Article 8</b>   |  |
| <b>Proportion minimale :</b>   |  |  |
| - d'alignement à la taxonomie <sup>(1)</sup>                             | 0 %  |  |
| - d'investissements durables   | 5 %  |  |
| <b>Date de création</b>  | 22 octobre 2013  |  |
| <b>Code ISIN</b>   | LU0935222066   | LU0935221761   |
| <b>Éligibilité</b>   | Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE   |  |
| <b>Souscription minimale initiale</b>                                    | Néant  |  |
| <b>Frais d'entrée<sup>(2)</sup> maximum</b>                              | 2,50 % acquis au réseau distributeur   | Néant  |
| <b>Frais de sortie<sup>(2)</sup></b>                                     | Néant  |  |
| <b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b> | 0,80 %. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.<br>> dont rétrocession au réseau distributeur : 0,40 %  | 0,40%. Le montant des coûts courants est fonction des dépenses de l'exercice clos en juin 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.<br>> dont rétrocession au réseau distributeur : 0,06 % |
| <b>Coûts de transaction</b>  | <b>0,2 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.</b>   |  |
| <b>Modalités de souscription et de rachat</b>                            | Néant  |  |
| <b>Souscription minimale initiale</b>                                    | Néant  | 50 000 €   |
| <b>Valeur liquidative d'origine</b>                                      | 100 €  | 150 000 €  |
| <b>Commission de performance</b>   | Il n'y a pas de commission de performance pour ce Produit.   |  |
| <b>Valorisation</b>  | Quotidienne  |  |
| <b>Heure de centralisation</b>   | 13h30  |  |
| <b>Indicateur synthétique de risque<sup>(3)</sup></b>                    | 1 <b>2</b> 3 4 5 6 7   |  |

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935222066/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935221761/detail> (part I) ou sur le site <https://www.ostrum.com/fr>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé « Publication d'informations en matière de durabilité » disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935222066/detail> (part R) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/LU0935221761/detail> (part I).

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Ce Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. Le Fonds cité dans ce document est agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. La Société de gestion du fonds a la faculté d'arrêter la commercialisation du Fonds en France conformément à la législation applicable. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : [amf-france.org/fr/le-mediateur](http://amf-france.org/fr/le-mediateur), bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Ostrum Asset Management qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Ostrum Asset Management sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, Ostrum Asset Management et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel. Actualisé en août 2024.

**Ostrum SRI Credit Short Duration** est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Natixis AM Funds dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International. (délégataire : Ostrum Asset Management).

**Ostrum Asset Management** – Société anonyme au capital de 48 518 602 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.